

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints  
Saint-Michel-des-Saints  
M.R.C. de Matawinie

17-07-2006 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue St-Jacques, le dix-septième jour de juillet deux mille six (2006) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,  
François Dubeau, Daniel Bellerose, Gilles Coutu et Guylaine Gagné  
conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain  
Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

182-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

183-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 juin 2006.

ADOPTÉE

184-2006 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période juin 2006.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
1135	Nantel Carol	342.56 \$
1136	Centre Aquatique	3,349.53 \$
1137	Chambre de Commerce	16,911.69 \$
1138	Hydro-Québec	4,544.56 \$
1139	Office Municipal d'Habitation	990.50 \$

**TOTAL :** **26,138.84 \$**

Salaires	55,276.61 \$
R.E.E.R	2,698.07 \$
Frais de banque	120.00 \$
Remboursement (cap. & int.)	491,941.25 \$
Remboursement / PR 07	10,365.89 \$

**TOTAL :** **560,401.82 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS  
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de juillet 2006.

1140	Bell Canada	880.28 \$
1141	Ministère du Revenu du Québec	16,315.18 \$
1142	Petite Caisse	634.67 \$
1143	Receveur Général du Canada	7,242.42 \$
1144	Receveur Général du Canada	497.64 \$
1145	Télus Mobilité	406.12 \$
1146	Bell Canada	112.09 \$
1147	Hydro-Québec	1,219.42 \$
1148	Multicom Communication	1,006.37 \$

**TOTAL :** **28,314.19 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 17 JUILLET 2006

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
1149	Agritex St-Roch	58.86 \$
1150	Atelier JP inc.	90.13 \$
1151	Atera Enviro inc.	86.09 \$
1152	Bellerose Réal Jr	12.95 \$
1153	Bellerose Sylvain	332.50 \$
1154	Bell Canada	106.06 \$
1155	Benoit Claude	99.24 \$
1156	BLR Motorisé inc.	89.52 \$
1157	Boc Canada Limitée	92.48 \$
1158	Bolduc Léa-Corine	224.25 \$
1159	Bridgestone	852.98 \$
1160	Certilab	215.99 \$
1161	Chambre de Commerce	5.00 \$
1162	Création Louny Enr.	362.00 \$
1163	Daniel Auto Radio Enr.	45.46 \$
1164	Denis Roger Ltée	724.66 \$
1165	Distribution Pierre Lavigne	95.47 \$
1166	Électricien Robert Ménard	724.06 \$
1167	Equittract M.A. Roy inc.	632.64 \$
1168	Equip. Industriels Joliette	272.21 \$
1169	Ethier Sébastien	738.92 \$
1170	Fédéral Commercial Métals	427.31 \$
1171	Félix Sécurité inc.	658.31 \$
1172	Fonds de l'information	69.00 \$
1173	Fournitures et ameublement du Québec	334.95 \$
1174	Garage Tellier & Fils	112.46 \$

1175	Garage Marc Dorval	17.25 \$
1176	Généreux Construction inc.	3,824.58 \$
1177	Germain Tessier Enr.	2,165.04 \$
1178	Gilles Boisvert Enr.	330.42 \$
1179	Gouger Guy	948.52 \$
1180	Imprimerie Durand Ltée	393.39 \$
1181	John Meunier inc.	51.75 \$
1182	Joliette Ford Inc.	378.89 \$
1183	Lacelle Francis	200.00 \$
1184	L'Association des pompiers	351.00 \$
1185	La Survivance	3,284.08 \$
1186	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	4,178.30 \$
1187	Le Géant Vert	747.65 \$
1188	Le Groupe Sports-Inter Plus	1,173.26 \$
1189	Le Groupe Pétrolier Olco	6,849.16 \$
1190	Les Forges St-Michel	330.24 \$
1191	Les Pneus Marchand inc.	405.81 \$
1192	Les Pneus & Soudures M.B. inc.	63.84 \$
1193	Les Routiers	345.08 \$
1194	Les Services de Gestion	10,628.31 \$
1195	Marineau Danielle	15.20 \$
1196	Mécanique Jecc Ltee	1,818.12 \$
1197	Michelin Amérique du Nord	1,305.05 \$
1198	Morais Carole	168.75 \$
1199	Motion Industries	33.85 \$
1200	M.R.C. de Matawinie	10,562.71 \$
1201	Municipalité de Rawdon	5,838.66 \$
1202	9133-3336 Québec inc.	120.57 \$
1203	Picard Claude	1,380.00 \$
1204	Pièces d'Auto Joliette inc.	108.12 \$
1205	Plomberie Stéphane inc.	24.28 \$
1206	Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau	105.83 \$
1207	Postes Canada	132.46 \$
1208	Québec Linge	293.44 \$
1209	Réal Huot inc.	1,263.20 \$
1210	Richard Daniel	332.50 \$
1211	Santinel	113.91 \$
1212	Signo Tech inc.	235.78 \$
1213	Sintra inc.	6,065.80 \$
1214	Société Canadienne Croix-Rouge	250.60 \$
1215	Stelem	91.16 \$
1216	Sylvain Rondeau inc.	1,403.31 \$
1217	Univar Canada Ltée	1,645.44 \$
<b>TOTAL :-</b>		<b>77,437.81 \$</b>

#### REGLEMENT D'AQUEDUC

101	Le Géant Vert	6,666.07 \$
102	Les Services de Gestion SGT	916.75 \$
<b>TOTAL :-</b>		<b>7,582.82 \$</b>
1218	Arsenault Audrey	17.20 \$
1219	Bellerose Jean-Pierre	85.10 \$
1220	Conseil des Atikameks	100.00 \$
1221	dépanneur R. Prud'.Homme	383.17 \$
1222	EBI Environnement	12,449.36 \$

1223	Fédération Québécoise	190.24 \$
1224	M.C. Beauséjour & Richard inc.	7,851.94 \$
1225	Municipalité d'Entrelacs	390.00 \$
1226	Satelcom inc.	862.69 \$
1227	Services Consultatifs Amco	57.46 \$
1228	Strongco inc.	97.09 \$
1229	Thibault Rolland G.	18.35 \$
1230	Transport J. Barthe inc.	44.29 \$
1231	Riopel Stéphanie	171.12 \$
<b>TOTAL :-</b>		<b>22,718.01 \$</b>

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

- 06-06-09 Pétition pour l'annexion d'une salle multifonctionnelle à l'école secondaire des Montagnes.
- 06-06-15 Ministre déléguée aux transport, Julie Boulet – subvention d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- 06-06-27 Au coin du Dépannage inc. – remerciement pour don au Comptoir Vestimentaire
- 06-06-29 Alexandre Bourdeau, député – programme discrétionnaire d'aide à l'amélioration du réseau routier.
- 06-07-06 Ministre des Affaires Municipales et Ministre de la Sécurité Publique – sécurité autour des piscines.
- 06-07-10 Madeleine Loyer – demande de dérogation de Mme Aline Desroches

185-2006 Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

subvention 20000\$ De remercier notre député, Alexandre Bourdeau, pour la subvention de  
pr amélioration 20000\$ en provenance du programme discrétionnaire d'aide à l'amélioration  
réseau routier du réseau routier local

ADOPTÉE

186-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

protocole d'entente D'autoriser Jean-Pierre Bellerose, maire, à signer le deuxième addenda au  
"les eaux vives du protocole d'entente du programme "Les Eaux Vives du Québec".  
Qc"

ADOPTÉE

187-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

repousser l'échéance De demander au Ministère des Affaires Municipales et des Régions de  
pr travaux des Eaux repousser au 31 décembre 2006 l'échéance prévue à l'entente pour réaliser les  
Vives du Qc. travaux dans le cadre du programme "Les Eaux Vives du Québec", afin que la  
disposition prévoyant une réduction de 10% de la participation  
gouvernementale ne s'applique qu'à compter du 31 décembre 2006.

ADOPTÉE

188-2006           Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

engager le Géant Vert pour réparer terrain rue Granger   De rescinder la résolution 130-2006 afin d'autoriser l'engagement de "Le Géant Vert" pour la réparation des terrains rue Granger au prix total de 6666.07\$. Les travaux devront être réalisés avant le 15 août 2006.

ADOPTÉE

189-2006           Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

réparation autopompe   D'autoriser la réparation du camion autopompe du service des incendies au prix évalué d'environ 11 000\$.

ADOPTÉE

190-2006           Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter offre d'unité d'évaluation en ligne   D'accepter l'offre de service de PG Mensys pour unité d'évaluation en ligne au prix de 5 875\$ plus taxes, selon la proposition en date du 27 juin 2006.

ADOPTÉE

191-2006           Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

offre de vente partie des lots 26A et 26B   D'aviser la MRC de Matawinie que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est favorable à l'offre de vente d'une partie des lots 26A et 26B du rang C, canton de Brassard selon la lettre du 4 juillet 2006.

ADOPTÉE

192-2006           Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

autoriser divers travaux de voirie   D'autoriser les travaux de voirie suivants:

- graveler une partie du chemin du Lac-dela Dame
- refaire fossé, dynamitage et rapiéçage du chemin St-Joseph
- dynamitage fossé avant la courbe de la chute à Ménard
- dynamitage fossé au chemin du Lac-à-la-Truite
- entretien des ponts selon le rapport du M.T.Q.
- dynamitage fossé au chemin Claire

ADOPTÉE

193-2006                   Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Déplacement d'un poteau chemin St-Joseph. De demander à Hydro-Québec et Bell Canada le déplacement d'un poteau au chemin St-Joseph près du chemin du Mont-Trinité afin de réaliser les travaux de voirie (fossé).

ADOPTÉE

194-2006                   Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Réparation pont route 131, rivière Matawin P-01152 ATTENDU QUE le M.T.Q. a constaté depuis plus de trois ans plusieurs déficiences justifiant une intervention majeure sur le pont P-01152 sur la route 131, rivière Matawin.

ATTENDU QUE ce pont est l'un des principaux accès pour le Lac-Taureau, Lac-à-la-Truite et secteur St-Ignace.

A CES CAUSES:

La municipalité demande au M.T.Q. de faire une priorité de ce dossier et qu'une subvention soit accordée afin de réaliser les travaux de reconstruction du tablier (poutres et dalles) à court terme, la réparation est évaluée à 210 725\$ plus taxes.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à:

- Michel Després, ministre des Transports
- David Whissell, ministre Responsable de la Région Lanaudière
- Alexandre Bourdeau, député de Berthier
- Mario Turcotte, directeur M.T.Q.

ADOPTÉE

195-2006                   Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

site pour vidange des roulottes et motorisés D'autoriser l'aménagement d'un site (à déterminer) pour la vidange sanitaire des roulottes et motorisés directement dans les égouts municipaux.

ADOPTÉE

196-2006                   Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

inscription au congrès annuel de la FQM D'autoriser le maire et deux conseillers, en rotation chaque année, à s'inscrire au congrès annuel de la FQM qui se tient généralement en septembre. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

197-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV CCU D'accepter le procès verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 5 juillet 2006 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

198-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation de Jocelyn Bazinet **Demande de dérogation mineure de M. Jocelyn Bazinet pour la propriété situé au 300 rue Ménard. La demande concerne l'acceptation d'agrandir de 1040 p<sup>2</sup> un bâtiment principal existant mesurant 1560 p<sup>2</sup>, servant à un usage dérogatoire selon la zone où il se situe, ce qui contrevient à l'article 5.3.3 du règlement de zonage # 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Jocelyn Bazinet concernant l'acceptation d'agrandir de 1040 p<sup>2</sup> un bâtiment principal existant mesurant 1560 p<sup>2</sup>, servant à un usage dérogatoire selon la zone où il se situe, ce qui contrevient à l'article 5.3.3 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE l'occupation au sol sera conforme ;

CONSIDÉRANT les besoins du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la construction permettra de remiser des véhicules se trouvant présentement à l'extérieur;

CONSIDÉRANT que le projet ne nuira pas à aucun voisin;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'engage à installer un clôture de 6' 6'' de hauteur, le long de la rue Provost, sur une longueur de plus de 100' ;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Jocelyn Bazinet conditionnellement à ce que la clôture soit installée avant l'émission du permis d'agrandissement.

ADOPTÉE

199-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter de Martin Bruneau, conditionnellement **Demande de dérogation mineure par 9072-7876 Québec inc. a/s Martin Bruneau pour la propriété située sur le chemin Brassard. La demande concerne l'acceptation de construire un bâtiment principal (garage) à 35' de la limite de propriété latérale au lieu de 50', ce qui contrevient à l'article 6.8.4-2) du règlement de zonage # 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de 9072-7876 Québec inc. a/s Martin Bruneau pour la propriété située sur le chemin Brassard concernant l'acceptation de construire un bâtiment principal (garage) à 35' de la limite de propriété latérale au lieu de 50', ce qui contrevient à l'article 6.8.4-2) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE les besoins du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne causera pas plus d'impact à la zone inondable;

CONSIDÉRANT QUE l'entreposage n'est autorisé qu'à l'arrière du bâtiment;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation de 9072-7876 Québec Inc. a/s Marin Bruneau conditionnellement à ce qu'une aire tampon d'arbres et de gazon soit présente, sur une profondeur minimale de 10 mètres sur toute la largeur de la propriété, sauf dans les entrées charretière (2 entrées max). De plus, dans un délai maximum de cinq (5) ans, les allées de circulations devront posséder un recouvrement de gravier.

Le CCU recommande au conseil de créer un PIIA pour le corridor routier de la route 131.

#### ADOPTÉE

200-2006 Proposé par François Dubeau

#### ET RÉSOLU UNANIMEMENT

refus dérogation de  
Aline Desroches

**Demande de dérogation mineure par Mme Aline Desroches pour la propriété située au 361 chemin du Lac-England Ouest. La demande concerne l'acceptation de construire un gazebo dans la cours avant, soit à 25' de l'emprise de la voie publique qui n'est pas parallèle à la façade principal, au lieu de 40', ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de Mme Aline Desroches concernant l'acceptation de construire un gazebo dans la cours avant, soit à 25' de l'emprise de la voie publique qui n'est pas parallèle à la façade principal, au lieu de 40', ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont débuté sans permis;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil refuse la demande de dérogation mineure de Mme Aline Desroches.

#### ADOPTÉE

201-2006 Proposé par François Dubeau

#### ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation  
de Lucille  
Beauséjour Tellier  
(710-712 Brassard)

**Demande de dérogation mineure par Mme Lucille Beauséjour Tellier pour la propriété située au 710-712 rue Brassard. La demande concerne l'acceptation de lotir un terrain ne respectant pas la façade minimale, ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement # 321-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de Mme Lucille Beauséjour Tellier concernant l'acceptation de lotir un terrain ne respectant pas la façade minimale, ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement # 321-1992.

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments existant seront conforme quant aux marges;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau terrain sera conforme;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aggrave pas la largeur du terrain existant;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Mme Lucille Beauséjour Tellier.

ADOPTÉE

202-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation  
Lucille Beauséjour  
Tellier (720  
Brassard)

**Demande de dérogation mineure par Mme Lucille Beauséjour Tellier pour la propriété située au 720 rue Brassard. La demande concerne l'acceptation de lotir un terrain ne respectant pas la façade minimale, ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement # 321-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de Mme Lucille Beauséjour Tellier concernant l'acceptation de lotir un terrain ne respectant pas la façade minimale, ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement # 321-1992.

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments existant seront conforme quant aux marges;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau terrain sera conforme;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aggrave pas la largeur du terrain existant;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Mme Lucille Beauséjour Tellier.

ADOPTÉE

203-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

projet construction  
P. Lahaie et M.  
Frigon

**Étude d'un projet de construction de M. Paul Lahaie et Mme Michèle Frigon dans la zone Vb-4 (PIIA) (ch. des Cantonniers sud), plus précisément sur le lot 1-463, bloc 1, dans le canton de Masson.**

Le CCU a étudié le projet de construction de M. Paul Lahaie et Mme Michèle Frigon dans la zone Vb-4 (PIIA) (ch. des Cantonniers Sud), plus précisément sur le lot 1-463, bloc 1, dans le canton de Masson.

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Lahaie et de Mme Frigon.

ADOPTÉE

204-2006                      Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

projet construction    **Étude d'un projet de construction de 9068-3004 Québec Inc, a/s de M.**  
9068-3004 Qc inc.    **Jacques Goupil, dans la zone Va-3 (PIIA) (1871 ch. des Conifères, lot 67-  
2-4, rang 1, dans le canton de Masson.**

Le CCU a étudié d'un projet de construction de 9068-3004 Québec Inc, a/s de M. Jacques Goupil, dans la zone Va-3 (PIIA) (1871 ch. des Conifères, lot 67-2-4, rang 1, dans le canton de Masson.

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de 9068-3004 Québec Inc., a/s M. Jacques Goupil.

ADOPTÉE

205-2006                      Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

procédures            de    Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'une liste des  
recouvrement        immeubles dont les propriétaires n'ont pas acquitté les arrérages de taxes.

<u>MATRICULE</u>	<u>MONTANT</u>
6266-81-7060-00	343.27\$
6466-75-5255-00	647.53\$
6573-65-5560-00	341.23\$
6574-71-0640-00	1 045.75\$
6868-17-6659-00	512.31\$
6869-33-7609-00	85.72\$
6873-24-9505-00	153.91\$
6967-57-1849-00	147.45\$
6968-14-6684-00	635.29\$
7270-72-9252-00	5 274.72\$
7270-88-5681-00	4 985.66\$
7271-43-6441-00	235.19\$
7271-56-2342-00	2.29\$
7271-63-4417-00	2 008.53\$
7271-75-3948-00	1 456.19\$
7273-74-7825-00	109.61\$
7368-54-2051-00	34.23\$
7368-54-6226-00	1 323.76\$
7368-74-1224-00	1 689.29\$
7370-00-1766-00	3 042.13\$
7370-79-8025-00	4 008.70\$
7466-64-9595-00	7 270.21\$
7467-93-9792-00	869.28\$
7567-12-7775-00	291.92\$
7575-74-2921-00	376.09\$
7664-40-7431-00	510.85\$
7664-76-1314-00	467.02\$
7668-69-7446-00	853.35\$

7682-98-5808-00	124.59\$
7781-84-0958-00	1 003.28\$
7879-66-2162-00	986.79\$
7970-31-9077-00	865.73\$
8077-61-2635-00	87.14\$
8175-77-8505-00	91.94\$
8176-29-7251-00	526.61\$
8176-83-0362-00	709.14
8275-43-0610-00	185.50\$
8374-13-0230-00	509.20\$
8474-32-6485-00	416.30\$

Les membres du conseil sont unanimes pour autoriser Dunton Rainville, avocats, de faire les procédures de recouvrement pour non paiement des arrérages des taxes dues à la municipalité

ADOPTÉE

206-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

engagement Parc Régional du Lac-Taureau D'autoriser l'engagement pour divers emplois pour le Parc Régional du Lac-Taureau et Camping municipal (préposés à l'accueil et à l'information, patrouille, entretien, etc...), selon les besoins pour un nombre maximal de 40 heures / semaine, au taux de 10.27\$ / heure, pour la période de mai à septembre 2006. Le personnel nécessaire choisi par le coordonnateur du Parc Régional du Lac-Taureau et du Camping Municipal selon son évaluation parmi les personnes suivantes: Jessica Simard, François-Xavier Rivest.

ADOPTÉE

207-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

conciliation bancaire D'accepter la conciliation bancaire au 30 juin 2006 et le suivi au budget

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de juin 2006.

----- Le directeur général dépose la liste des banque de temps des employés municipaux au 10 juillet 2006

208-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

reprise de gestion du camping et de la plage D'aviser la MRC de Matawinie que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints reprend la gestion des équipements et l'opération de son camping et de sa plage municipal ainsi que de tous les équipements lui appartenant au Lac-Taureau, à compter de l'année 2006.

De plus, à la demande de la MRC de Matawinie, la municipalité s'occupera de l'opération des équipements et des activités, ainsi que le personnel nécessaire au fonctionnement du Parc Régional du Lac-Taureau.

ADOPTÉE

209-2006                   Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

tarif Parc Régional   D'accepter la grille de tarification suivante:  
(guérites)

**TARIF PARC RÉGIONAL DU LAC-TAUREAU**  
**(GUÉRITES)**

**Taxes incluses**

**BATEAUX:**

SAISON RÉSIDENTS :	20\$
PAR VIGNETTE**	
SAISON NON-RÉSIDENTS:	100\$
PAR VIGNETTE**	

DESCENTE UNIQUE NON-RÉSIDENTS: 20\$ 1ere EMBARCATIONS  
ET 10\$ POUR EMBARCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

**PLAGES: (STATIONNEMENT)**

SAISON RÉSIDENTS SEULEMENT:                   20\$ PAR VIGNETTE\*\*\*

5\$ PAR AUTO POUR STATIONNEMENT À LA JOURNÉE POUR  
**RÉSIDENTS ET NON RÉSIDENTS**

**\*\* coller la vignette sur la vitre de l'embarcation**

**\*\*\* coller la vignette sur le pare-brise intérieur du véhicule**

ADOPTÉE

-----  
Avis de motion est donné par Guylaine Gagné, conseillère, qu'à une  
prochaine assemblée un règlement sera adopté modifiant le règlement 412-  
1999 concernant la réglementation et la tarification du Camping Municipal.

-----  
Le conseil mentionne que l'on devra reconsidérer le règlement interdisant le  
stationnement au secteur de la Plage Municipale

-----  
M. Gilles Coutu fait la mise au point concernant le fait que ses paroles  
auraient été mal interprétées lors d'un récent conseil municipal. "Je n'ai traité  
aucun des employés de deux de pique, mais plutôt dit que j'étais fatigué de  
passer pour un deux de pique"

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une  
période de questions.

210-2006                   Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de l'assemblée   Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Alain Bellerose  
Secrétaire trésorier  
Directeur général

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Bellerose  
Maire